

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 10 Décembre 2009

Objet : L'an deux mille neuf et le **dix Décembre**
à **17 heures 30**

**Discussion sur
orientations
budgétaires
pour 2010**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit
par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON**

Présents ou représentés :

0912/01

**MM. THAON, CORNIGLION, GILLY, FRERE, LEMOUTON, LORENZI,
MARY, MORIN, MOTTARD, VEROLA, VESTRI, VICTOR.
MMES CHESNAIS, COHEN, COLLE, DAO-LENA, FORESTIER, MURRIS,
PRATICO, SATTONNET, VACCARI.**

Le Président rappelle les dispositions de la loi d'orientation du 06/02/1992 relative à l'Administration Territoriale qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant deux mois avant l'examen du budget.

Il propose **un budget 2010** du Syndicat Mixte s'élevant à **1 654 000 euros**.

PARTICIPATIONS 2010

CONSEIL GENERAL : 1 050 000 €

COMMUNES : 460 €/ An et Enfant

ELÈVES : 315 €/ An

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Suite délibération 0912/01

BUDGET PREVISIONNEL 2010

	BUDGET 2009	BUDGET 2010
RECETTES	1 625 000,00 €	1 654 000,00 €
Participation C.G.	1 040 000,00 €	1 050 000,00 €
Participation Communes	290 000,00 €	310 000,00 €
Participation Elèves	230 200,00 €	250 000,00 €
Autres participations	64 800,00 €	44 000,00 €

DEPENSES	1 625 000,00 €	1 654 000,00 €
Charges de fonctionnement	277 700,00 €	263 800,00 €
Frais de personnel	1 332 300,00 €	1 375 200,00 €
Amortissement	15 000,00 €	15 000,00 €

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THARON

